Libramont, le 15 juillet 2026

INSTRUCTIONS POUR L'ACCES DES ANIMAUX ET HORAIRES 2026

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la gestion des animaux, le Comité Organisateur de la Foire et l'AFSCA ont convenu, de procéder aux contrôles sanitaires, avant l'accès des animaux sur le champ de Foire, ceci afin d'éliminer tout risque de contamination.

Afin de faciliter le contrôle, de ne pas perturber le trafic automobile et dans le souci de mieux vous servir en vous assurant toutes les garanties d'un contrôle efficace et rigoureux, des plages horaires pour l'arrivée et les déchargements des animaux ont été prévues de la manière suivante :

Jeudi 23 : arrivée et contrôle entre **12H00 et 22H00**
Vendredi 24 : arrivée et contrôle entre **06H00 et 08H00**
Samedi 25 : arrivée et contrôle entre **04H00 et 08h00 (bovins) et de 06h00 à 09H00 (ovins)**

Les chargements se feront quant à eux, les vendredi 24, samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 juillet, entre 18h00 et 20h00. **!! Les barrières seront ouvertes à partir de 18h !!**

En dehors de ces plages horaires, l'accès sur le champ de foire ne sera pas autorisé. Nous vous demandons de bien vouloir prendre vos dispositions pour respecter cette contrainte.

Tous les transports de bétail **bovin, ovin et caprin** devront **préalablement** se présenter devant le vétérinaire chargé du contrôle au lieu indiqué sur le plan annexé (en face de l'église de Recogne). Les animaux doivent être accompagnés du document de circulation (en 2 exemplaires par animal) et de l'autorisation de transport remplie par le vétérinaire maximum 24h avant le départ. Cette mesure est liée à la mise en évidence de cas en France et en Italie de dermatose nodulaire. Voici le lien de la communication faite par l'ARSIA et le lien vers la fiche maladie disponible sur le site internet de l'AFSCA.
https://favv-afsca.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/dermatose-nodulaire-contagieuse
https://favv-afsca.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/maladie-hemorragique-epizootique-ehd-mhe

Les convois et les animaux qui ne seront pas en règle ne pourront pas accéder au champ de Foire. Les convois en règle recevront un document visé par l'AFSCA, à délivrer à l'entrée de la rue des Aubépines.

Veuillez-vous munir de vos entrées « Concours & Spectacles » ou Exposants pour accéder au site de la Foire dès le jeudi 23.

ANIMAUX D'EXPOSITION

Une bascule sera dans le hall 2 afin de peser vos animaux, veuillez décharger vos animaux directement à cet endroit pour une question de sécurité !

Croyez bien, Madame, Monsieur, que cette réglementation n'est pas destinée à vous imposer de nouvelles contraintes de nature à vous occasionner des ennuis qu'au contraire, elle est destinée à vous garantir une sécurité optimale quant au risque de contamination.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir bientôt à Libramont, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le comité organisateur,

Audrey DESART
Responsable Elevage
0471/55 78 51